

Préalables en formation auditive

Pour être admis aux cours réguliers d'**Audition et Langage musical I (551-124-RI)**, le candidat ou la candidate doit démontrer par des tests *écrits* (théorie, dictée) et *oraux* (lecture rythmique et solfège) qu'il ou qu'elle maîtrise suffisamment les connaissances et habiletés suivantes:

THÉORIE

- Clés de sol et de fa
- Métriques: 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, chiffres indicateurs de mesure
- Figures de notes: ronde, blanche, noire, croche, double croche, note pointée, triolet, ainsi que les figures de silence correspondantes
- Altérations: dièse, bémol, bécarre, altérations doubles
- Intervalles: unisson, seconde, etc., et leur qualification: majeure, mineure, juste, etc.
- Gammes majeures et mineures (harmoniques et mélodiques) jusqu'à trois altérations, les armures, les degrés
- Accords de trois sons (triades majeures et mineures) et leurs renversements

SOLFÈGE

- Justesse de l'intonation
- Connaissance pratique du matériel correspondant à la théorie
- Lecture à vue dans les deux clés usuelles, tonalités jusqu'à 3 dièses et 3 bémols
- Battue de la mesure

RYTHME

- Battue et précision de la pulsation
- Lecture de formules rythmiques variées dans les métriques et les figures de notes et de silences correspondant au niveau du solfège

DICTÉE MÉLODIQUE ET RYTHMIQUE

- Courts fragments rythmiques et mélodiques correspondant au niveau du solfège
- Intervalles mélodiques et harmoniques